

L'État et vous...

LETTRE D'INFORMATION
DE LA PRÉFECTURE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 26 - Mai 2009

www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr



Edito...



A l'heure où j'écris ces lignes, plusieurs dossiers à forts enjeux pour le territoire sont en cours de règlement : le dossier « Interpêche » (dont le dossier de reprise soutenu par l'État et la collectivité vient d'être accepté par l'autorité judiciaire), la reprise des activités du bâtiment et des travaux publics également soutenue par la commande publique et l'enveloppe du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), le dossier de la desserte maritime (les offres sont en train d'être examinées), la coopération régionale avec les quatre provinces canadiennes qui se poursuit.

Gageons qu'à présent, à l'aune des États généraux de l'Outre-Mer, au suivi desquels je vous invite tous à participer, les initiatives privées de développement, élargies au plus près de chacun d'entre vous puissent également éclore au bénéfice tout entier de la population.

Gageons également que les services de l'État, qui dès l'automne, déclineront la réforme nationale de révision générale des politiques publiques (RGPP), mettront en oeuvre, par delà et en complément aux services publics décentralisés, les meilleures options pour l'archipel.

Jean-Pierre BERÇOT,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

SOMMAIRE

A LA UNE : Pêche industrielle : un tournant décisif
DOSSIERS : Route de Miquelon-Langlade - Coopération régionale - Les élections européennes - Autorisation de sortie du territoire - Le recensement des équipements sportifs - L'éducation thérapeutique - Commande publique 2009 - Les associations - Nomination

A la Une...

Pêche industrielle : un tournant décisif

Le 21 avril dernier, le tribunal de Saint-Pierre-et-Miquelon a approuvé l'offre de reprise de la société Interpêche par la société Louisbourg Seafood, implantée en Nouvelle-Écosse. Cette reprise avant liquidation permet d'assurer la continuité de l'activité de l'entreprise et de préserver une part significative de l'emploi salarié.



La future structure de production sera organisée autour de deux sociétés :

- une société d'économie mixte, détenue en majorité par le conseil territorial et des intérêts locaux, deviendra propriétaire des infrastructures. La répartition du capital de cette société garantira la pérennité des investissements réalisés localement ;
- cette société, propriétaire de l'usine, louera à une seconde, dite d'exploitation, l'ensemble de l'outil de production. Cette société d'exploitation sera détenue en majorité par Louisbourg Seafood International qui pourra ainsi mettre librement en place sa stratégie en matière de transformation et de vente des produits de la mer.

L'usine devrait ouvrir ses portes début mai, soit deux semaines seulement après le transfert d'exploitant. Dans un premier temps, elle devrait solliciter les trois navires chalutiers ciblant les espèces de poissons plats, tels que la limande ou la raie, le reste de la flottille étant occupé à exploiter le crabe des neiges ou le homard.

L'État, dans le cadre des engagements pris par le Secrétaire d'État à l'Outre-mer pour accompagner la restructuration de la filière halieutique, participera financièrement à la modernisation et à l'adaptation de l'outil de production.

Charles-André MASSA
Chef du service des affaires maritimes



Dossiers...

Route de Miquelon-Langlade : un séminaire de plus...?

Les conditions météorologiques de cet hiver ont été particulièrement éprouvantes pour l'isthme : la route reliant Miquelon à Langlade a été emportée sur plusieurs dizaines de mètres, la plage s'est « effondrée » et les butteaux ont subi une telle érosion qu'on a pu craindre à un moment une rupture complète du cordon dunaire.

Ces faits ne sont pas exceptionnels et le passé a vu plusieurs fois la continuité de l'isthme interrompue. Il est toutefois légitime de se demander si de tels phénomènes ne vont pas aller en s'aggravant. De plus, l'activité humaine qui s'est développée sur ce secteur est directement dépendante d'un maintien de la continuité du cordon. Aussi est-il souhaitable de tout faire pour la maintenir ?



C'est pourquoi il a semblé nécessaire de réunir à Miquelon durant trois jours, les meilleurs spécialistes français et canadiens sur le sujet : du 21 au 24 mai 2009, sous l'égide de la mairie de Miquelon et en partenariat avec le Conservatoire du littoral, une dizaine de personnes qui vont se pencher sur l'avenir de l'isthme et, si possible, proposer des solutions ou des usages compatibles avec l'évolution prévisible. Parmi les invités, en plus de nos élus, responsables et spécialistes locaux, seront présents des universitaires de France (Laboratoire IMAGE de Perpignan) et du Canada (UQAR Rimouski), des gestionnaires de sites comme le syndicat de gestion des dunes d'Hattainville dans la Manche ou l'association Attention Fragiles des Îles de la Madeleine, ainsi que des techniciens de bureaux d'études publics ayant l'expérience de ces problèmes. Les débats seront ouverts au public. L'organisation matérielle et la rédaction des actes du colloque seront assurées par la Maison de la Nature sur financement de l'État (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire).

Bruno GALIBER D'AUQUE

Directeur de l'agriculture et de la forêt

La coopération régionale

La coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces atlantiques canadiennes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador) repose sur l'accord signé le 2 décembre 1994 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement fédéral du Canada.

Un comité administratif a été créé en 2008 afin d'assurer le suivi des actions concrètes de coopération. Six sous-comités de travail ont été également institués :

- relations économiques et commerciales ;
- aquaculture / agriculture / environnement ;
- tourisme ;
- sécurité ;
- santé ;
- société / culture / éducation.

La réunion du comité administratif qui s'est déroulée le 7 avril dernier à Saint-Pierre a été l'occasion de développer de nouveaux projets de coopération.

Un « profil communautaire » de Saint-Pierre-et-Miquelon sera disponible à la fin du premier semestre 2009. Il détaillera les données institutionnelles, économiques, fiscales et sociales du territoire permettant de renseigner les opérateurs économiques internationaux sur les opportunités offertes par l'archipel afin d'établir d'éventuels partenariats. Parallèlement, des actions de sensibilisation des entreprises et des travailleurs de l'archipel sur les opportunités offertes par le développement de l'industrie pétrolière, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, en matière de travaux et de sous-traitance se poursuivent. Une étude de faisabilité pour une entreprise de travail temporaire est également lancée.

Dans le domaine du tourisme, la promotion de l'archipel est menée en liaison avec les organismes professionnels canadiens.



Une rencontre est prévue à Saint-Pierre-et-Miquelon entre les organismes locaux et les institutions provinciales en charge du tourisme pour le mois de mai.

Concernant l'aquaculture, des actions de coopération se mettent en place en matière de recherche et de développement pour les acteurs de la filière.

La coopération s'approfondit également dans les domaines de la santé et de la sécurité avec des échanges d'information, des rencontres, et une participation conjointe dans les réseaux d'alerte. De nouveaux projets en matière de santé visent à améliorer le suivi et la prise en charge des patients de l'archipel soignés à l'hôpital de Saint-John's.

La coopération s'est aussi largement développée dans le domaine de l'éducation. En témoignent les nombreux échanges et conventions permettant à des jeunes de l'archipel de se rendre dans des établissements scolaires et universitaires des provinces atlantiques ainsi qu'à des canadiens de venir apprendre dans les établissements scolaires et de formation de l'archipel.

En matière culturelle, Saint-Pierre-et-Miquelon participera au congrès mondial acadien à Caraquet NB en août 2009.

Enfin, dans un souci commun de valoriser et de protéger l'environnement et la biodiversité, l'archipel et les provinces atlantiques échangent leurs capacités d'expertise.

Toutes ces actions bénéficient des crédits du contrat de développement État-collectivité territoriale.

De nombreuses pistes restent encore à explorer ou à améliorer, parmi lesquelles la mise en place d'une filière de traitement de certains déchets sur le Canada ou la mise à disposition de l'archipel des capacités d'analyse de laboratoires canadiens.

Les liens tissés au fil des années avec les provinces atlantiques canadiennes et l'entretien de cette dynamique faciliteront le développement de l'archipel qui doit nécessairement passer par une insertion dans son environnement régional.

Nicolas LORÉAL

Chargé de mission coopération régionale

Commande publique 2009 : des projets importants, lancés plus tôt



Dans le cadre de l'observatoire du BTP le 20 février dernier, le directeur de l'équipement a été amené à présenter le volume de la commande publique pour 2009. Les différentes opérations programmées pour cette année s'élevaient alors à 21,7 millions d'euros. Depuis, 3,7 millions d'euros

supplémentaires ont été attribués à l'archipel au titre du plan de relance, suite aux arbitrages ministériels. De plus, 1,26 millions d'euros viennent d'être alloués pour des travaux de réparation de la voirie nationale. Le montant de la commande publique en BTP programmée pour 2009 totalise donc 26,6 millions d'euros, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2008.

Afin de pouvoir être prêt au plus tôt à commencer les travaux, les services ont veillé à anticiper les études chaque fois que cela était possible. C'est ainsi que les marchés attribués en avril représentaient 15 millions d'euros et qu'à cette même époque, des consultations étaient lancées pour environ 3,7 millions d'euros. Au total, les opérations attribuées ou en procédures de consultation représentent 18,7 millions d'euros, chiffre sensiblement équivalent au montant des travaux effectivement réalisés en 2008.

Les grands chantiers 2009

Répartition des montants de la commande publique 2009 (hormis plan de relance)

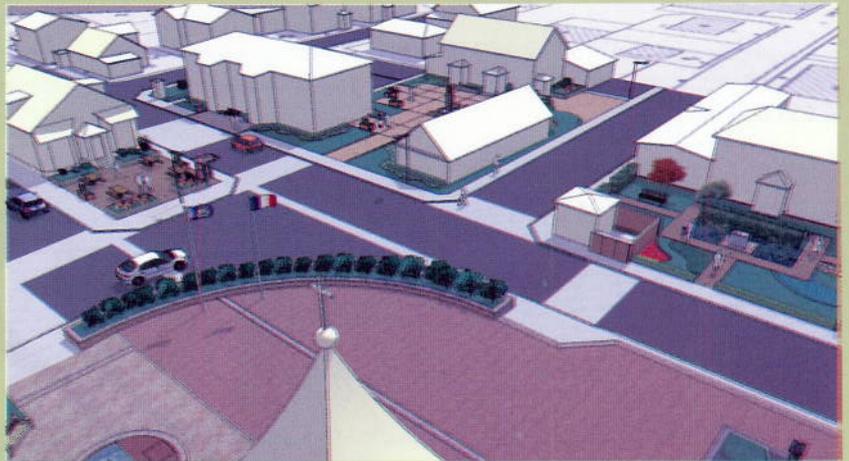
État	Nouvel hôpital	Communes	Collectivité territoriale
4 311 090 €	10 000 000 €	1 481 104 €	7 168 121 €

Parmi les grands chantiers 2009, quelques grandes opérations sont à souligner :

La construction du nouvel hôpital représente le plus important chantier 2009, avec une enveloppe de 10 millions d'euros. Au programme cette année : la réalisation du clos-couvert, soit l'ensemble des travaux visant à mettre le bâtiment hors d'eau et hors d'air, ainsi que la poursuite des aménagements intérieurs. Le gros œuvre terminé, l'ensemble des charpentes, toitures, couvertures et menuiseries seront mises en place. En parallèle, les sections intérieures seront aménagées. Rappelons que la livraison du chantier est prévue pour septembre 2011.

La réparation du quai en eau profonde représente un chantier de 1 700 000 d'euros pour 2009. Au fil du temps, et principalement lors de fortes tempêtes, la houle a déstabilisé une partie des enrochements qui protégeaient le talus sous quai, provoquant ainsi le départ des matériaux du remblai arrière. Les travaux programmés cette année consisteront à stabiliser ce remblai par un ouvrage de soutènement empêchant l'entraînement des matériaux de la plate-forme. Des caissons de béton seront mis en place, sur un lit de concassé protégé par des gabions et les protections latérales, constituées d'enrochements de gros calibre, seront renforcées.

La seconde phase de l'**aménagement du centre bourg** sera lancée à Miquelon. D'un montant total d'environ 500 000 euros, ces travaux permettront de compléter l'aménagement de la place des Ardilliers.

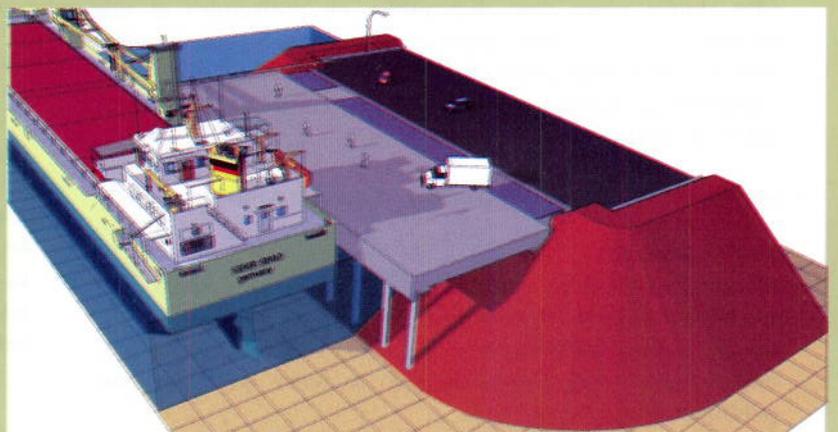


L'aménagement du centre bourg se poursuit à Miquelon.
Conception : direction de l'équipement, groupe aménagement.

Quatre aménagements périphériques complémentaires seront réalisés : la place de la mairie, la parking des Ardilliers, la terrasse de la maison des artisans et le jardin sœur Hillarion. S'ajoutant aux aménagements existants, ils constitueront un ensemble cohérent dans le centre du bourg.

La construction de la plate-forme de compostage, réalisée en 2008, recevra en 2009 les bâtiments nécessaires à son exploitation, pour un montant avoisinant le million d'euros.

Les travaux de reconstruction du barrage du Goéland ont été achevés en 2009, pour un montant de 511 000 euros.



Réparation du talus du quai en eau profonde.
Conception : direction de l'équipement, groupe équipement des collectivités.

Le reliquat des crédits FACE 2008 et la dotation 2009 permettront de poursuivre **les travaux de renforcement et d'effacement des réseaux et de changement de tension**, pour un montant de 1,2 million d'euros.

Après la rénovation de la couche de roulement et du balisage de **la piste de l'aérodrome de Miquelon** en 2008, la mise aux normes de cette plate forme aéroportuaire sera poursuivie en 2009 par le **reprofilage des bandes aménagées** pour un montant de 550 000 euros.

La protection du littoral de Miquelon, dont l'actualité récente nous a rappelé l'importance, représentera un investissement de 450 000 euros.

A ces grandes opérations, d'autres travaux viendront s'ajouter : travaux de bâtiment, travaux routiers (enrobé, soutènement) et travaux sur les infrastructures. Ces travaux concernent à la fois l'État, les communes et la collectivité territoriale.

Les chantiers bénéficiant du plan de relance

Au titre du plan de relance, des crédits d'un montant de 3,7 millions d'euros se sont ajoutés à la dotation de l'archipel. Ils permettront de financer les opérations suivantes :



- réseaux d'assainissement de la collectivité territoriale, de la mairie de Saint-Pierre et de la mairie de Miquelon,
- rénovations sur des écoles de Miquelon,
- rénovation au centre pénitentiaire de Saint-Pierre,
- réfection des quais de l'Epi et du Commerce au port de Saint-Pierre.

Parmi ces grands chantiers, certains se dérouleront sous la maîtrise d'œuvre de la DE :

Les travaux d'assainissement concernent **les stations de relèvement du réseau d'assainissement de la collectivité territoriale** ainsi que **les réseaux séparatifs de la zone littorale Nord-Est de la mairie de Saint-Pierre**.

Le tableau Est du **quai de l'Epi** sera rénové. Ce quai, qui accueille la cellule phares et balises, est aussi le lieu d'accostage du baliseur Paul Veillon et de son successeur dont l'arrivée est prévue en fin d'année. Des rénovations de même nature seront réalisées sur le tableau du **quai du Commerce**, qui accueille, entre autres, les navires assurant le ravitaillement de l'archipel.

Jean-Michel ROGOWSKI
Directeur de l'équipement

Les associations

La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association définit le cadre juridique de leur création et de leur fonctionnement.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, il existe environ 250 associations déclarées.



Définition

L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 stipule que « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager les bénéfices ». Ce non-partage des bénéfices caractérise le but non lucratif de l'association.

Déclaration

Les fondateurs désirant faire acquérir la personnalité morale à leur association doivent la rendre publique par :

- la déclaration préalable en préfecture comprenant les statuts (des statuts types sont disponibles en préfecture) et une décision de l'assemblée générale signée par au moins deux membres du bureau (un récépissé leur sera délivré) ;
- l'insertion au Journal officiel dont le coût est, au 1^{er} janvier 2009, de 39,06 euros.

L'association, régulièrement déclarée et rendue publique, peut :

- ester en justice ;
- recevoir des dons manuels ainsi que des dons des établissements d'utilité publique ;
- recevoir des subventions de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics ;

- acquérir à titre onéreux, posséder et administrer : les cotisations de ses membres, le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ; les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Modifications

Toute modification statutaire ou tout changement survenu au sein de l'administration ou de la direction doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture.

Dissolution

La dissolution peut être volontaire ou de plein droit résultant des clauses statutaire, judiciaire ou administrative.

La loi n'impose aucune obligation de procéder à la déclaration de la dissolution ni d'effectuer une publicité au Journal officiel. Toutefois, compte-tenu de l'obligation de faire connaître toutes modifications statutaires ou tout changement dans l'administration et le fonctionnement de l'association, la dissolution devra être déclarée et faire l'objet d'une insertion rectificative au Journal officiel.

Les différentes activités

Les associations ont diverses activités. Peuvent être citées :

- les associations à objet social ;
- les associations familiales ;
- les associations sportives ;
- les associations de loisirs ;
- les associations de défense d'intérêts particuliers ;
- les associations de protection de l'environnement ;
- les associations scolaires et universitaires ;
- les associations politiques.

Nicole MOULIN
Bureau de la réglementation



Les élections européennes

À l'issue de la seconde guerre mondiale, les pays de l'Europe ont exprimé leur volonté de s'assurer un environnement stable (CECA en 1951, Traité de Rome et Euratom en 1957).

Actuellement, l'Union européenne compte 27 États membres.



Les institutions de l'Union européenne

Le système institutionnel de l'Union européenne se distingue dans la mesure où il n'y a pas de gouvernement supranational.

Celle-ci n'est pas une fédération à l'instar des États-Unis d'Amérique. Les États membres restent des nations souveraines et indépendantes. En revanche, ils délèguent une partie de leur pouvoir de décision aux institutions communautaires.

Ces institutions sont au nombre de cinq :

- la *Commission européenne*, l'organe exécutif de l'Union européenne (Jacques Delors en a été le président, aujourd'hui c'est José Manuel Barroso) ;
- la *Conseil de l'UE*, l'instance décisionnelle principale de l'UE (ce sont les chefs d'État) ;
- la *Parlement européen*, l'organe de représentation des citoyens européens (c'est pour cela que l'on vote) ;
- la *Cour de justice de la Communauté européenne*, l'institution juridictionnelle des Communautés européennes ;
- la *Cour des comptes européennes*, l'institution de contrôle des recettes et dépenses de l'UE.

Le Parlement européen

Le Parlement européen (PE) est une institution représentative de près de 500 millions d'habitants de l'Union européenne.

Depuis 1979, les députés européens sont élus au suffrage universel direct tous les cinq ans. Pour la nouvelle législature qui débutera en juin 2009, le Traité de Nice fixe à 736 le nombre de sièges (dont 72 députés français).

Missions du Parlement européen

Les députés européens sont élus pour défendre les droits des citoyens des États membres de l'UE.

Il exerce trois pouvoirs fondamentaux :

- *pouvoir législatif*

Il participe à l'adoption des actes législatifs communautaires (règlements et directives européennes) en collaboration avec le Conseil de l'UE.

- *pouvoir budgétaire*

Il participe à la préparation, à l'adoption et à l'exécution du budget de l'UE conjointement avec la Commission et le Conseil de l'UE. C'est le PE qui arrête le budget définitif de l'UE.

- *pouvoir de contrôle de l'exécutif de l'UE*

Il assure le contrôle de la politique des institutions européennes.

En France, le mode de scrutin européen s'organise au sein de huit circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif Central-Centre, Ile-de-France, Outre-Mer). Les 72 députés français seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour. La répartition des sièges entre les huit circonscriptions se fait proportionnellement à leur population.

Les activités et les décisions du Parlement ont un impact sur la vie quotidienne de chaque citoyen de l'Union européenne.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, les élections au Parlement européen se tiendront le samedi 6 juin 2009 (l'archipel, par son statut, fait partie des vingt pays et territoires d'outre-mer associés de l'Union).

Yannick LECUYER

*Chef du service des affaires juridiques
et de la réglementation générale*

Autorisation de sortie du territoire

Les mineurs français en possession d'un passeport n'ont pas à être munis d'une autorisation de sortie du territoire.

Cependant, il est fortement recommandé que les enfants voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent soient munis d'une lettre de consentement pour chaque voyage à l'étranger. Cette lettre doit être signée par un témoin et certifiée par un représentant officiel, la mairie pour la lettre individuelle ou la préfecture pour un voyage collectif, afin que sa validité ne soit pas mise en doute.



Dans la mesure où les autorités étrangères peuvent exiger la production de cette lettre, nous vous invitons à contacter les représentants du ou des pays que visitera l'enfant afin de vous assurer d'être en possession des conditions d'entrée les plus récentes, ainsi qu'avec votre transporteur dans l'éventualité d'exigences supplémentaires.

Un exemple de lettre est consultable sur le portail Internet de la préfecture à l'adresse suivante :

www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Stéphane BRIAND

Chef de service adjoint de la Police Aux Frontières.

Le recensement des équipements sportifs

Les États généraux du sport réunissaient en décembre 2002 le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et des représentants des collectivités territoriales. Il en est issu la volonté de se doter d'un outil permettant de gérer durablement une politique d'équipements sportifs pour répondre à plusieurs objectifs :



- valoriser le patrimoine sportif d'un territoire ;
- disposer d'informations fiables sur le patrimoine sportif français ;
- disposer d'outils partagés par les différents acteurs du sport pour élaborer leur stratégie de développement.

Le premier recensement des équipements sportifs a été effectué durant l'année 2005, en partenariat avec le CNOSF. Il a couvert tous les types d'équipement, qu'ils soient bâtis (piscine, gymnase...), aménagés en extérieur (terrain de foot, de tennis...), ou simples espaces naturels sobrement équipés, mais faisant l'objet d'une pratique régulière en club (chemin de randonnée, terrain de pétanque, parcours de pêche...).

Un questionnaire comportant une cinquantaine de variables obligatoires a été renseigné par tous les propriétaires ou gestionnaires d'équipements. Il a permis de recueillir pour chaque équipement, des informations telles que la référence cadastrale, l'année de construction, les aires d'évolution existantes, le nombre de places

assises ou de gradins, le nombre de vestiaires, le type d'éclairage et de chauffage, le niveau des compétitions pratiquées et praticables, le type d'homologation. En 2008, ces données ont été complétées par le relevé des coordonnées GPS.

Dès la fin de l'année 2006, un premier état des lieux a été publié. Il est maintenant déclinable du niveau national à celui de la commune. Pour être partagé par les différents partenaires, l'outil est accessible à chacun à partir de tris appropriés : fédérations, collectivités territoriales, club local, usagers du sport. Il a pour objectif de favoriser une aide à la décision pour la mise en place d'un programme d'équipements ou d'une politique sportive.

Le recensement sur l'archipel a permis d'identifier 21 équipements, espaces et sites de pratique, soit 15 à Saint-Pierre et 6 à Miquelon. La vague de construction se situe, comme en métropole, autour des années 80. Le taux d'équipements est comparable à celui d'un chef lieu de 10 000 habitants, ce qui s'explique par le phénomène d'insularité.

Pour rester pertinentes, ces données sont actualisées. Toute opération de création, modification, changement d'affectation, suppression d'un équipement sportif est soumise à une obligation légale de déclaration par le propriétaire (article L312-2 du code du sport) auprès de la direction territoriale de la jeunesse et des sports. Le formulaire de déclaration (CERFA n° 13436*01) est disponible sur le site :

www.jeunesse-sports.gouv.fr

Annick LE NAOUR
Directrice territoriale de la
jeunesse et des sports

L'éducation thérapeutique : mieux vivre son diabète...

Le diabète est une maladie fréquente qui, si elle n'est pas traitée, entraîne des complications graves : maladies du cœur, des artères, hypertension artérielle et maladies rénales.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, 300 personnes environ sont concernées par le diabète qui doit être dépisté le plus rapidement possible et être traité.

Depuis 2007, le centre hospitalier François-Dunan (CHFD) propose un nouveau type de prise en charge du patient diabétique, dans le cadre d'une consultation infirmière en éducation thérapeutique.

La consultation infirmière, complément de la prise en charge médicale

Avant de bénéficier d'un tel suivi, le patient doit obligatoirement être vu par un diabétologue. C'est lui qui décide ensuite de l'adresser en consultation infirmière. Le praticien laisse alors des consignes précises et des protocoles d'adaptation du traitement à l'infirmière qui n'est pas autorisée à prescrire.

Les points forts d'une consultation infirmière en diabétologie

La consultation infirmière en éducation thérapeutique pour le diabète vise à aider le patient à acquérir et à maintenir des compétences, lui permettant de mieux gérer sa maladie.



Mieux informé, mieux éduqué, mieux suivi, le patient diabétique devient alors acteur dans la prise en charge de sa maladie.

La consultation infirmière au CHFD

Les patients suivis présentent des diabètes de type 2 (forme la plus fréquente de diabète qui concerne en majorité des adultes de plus de 40 ans) traités par comprimés ou par injections d'insuline, pour lesquels un suivi pluridisciplinaire est indispensable. Les femmes enceintes développant un diabète gestationnel peuvent également bénéficier de ces consultations. L'accueil est assuré sur rendez-vous les mardis après-midi, dans un bureau de consultation de l'hôpital.

Les consultations permettent de soutenir le patient diabétique dans ses projets de vie en tenant compte de l'évolution de sa maladie et de ses traitements.

D'autres personnes ressources peuvent intervenir : assistantes sociales, diététiciennes, podologue, psychiatre, psychologue, membres de l'association des diabétiques...

A venir : la mise en place de séances d'éducation collective et la reconnaissance d'un réseau de soins étoffé et structuré dans le cadre du dépistage et du suivi du diabète.

Nos remerciements vont au Professeur RENARD, endocrinologue au CHU de Tours qui a été l'initiateur de la démarche et continue à la faire progresser.

Valérie BOUTIER-LETOURNEL
Infirmière en éducation thérapeutique

NOMINATION

Direction de l'équipement



M. Marc-Michel HARNETT, lauréat du concours externe pour le recrutement d'un agent d'exploitation spécialisé des travaux publics de l'État a été affecté à la cellule phares et balises de la subdivision maritime, le 1^{er} avril dernier.

Préfecture
de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre BERÇOT, Préfet

Responsable de la rédaction :
Robert NIEDERLANDER,
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des services déconcentrés de l'État

Conception et impression :
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.